

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD

*Direction interrégionale de la Mer
Manche Est – mer du Nord*

Mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral

Ateliers territorialisés de construction du plan d'actions du document stratégique de la façade Manche Est – mer du Nord

Pour fixer son ambition maritime sur le long terme, la France s'est dotée, en février 2017, d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral. Cette stratégie est déclinée dans chaque façade maritime dans un document stratégique de façade (DSF) construit en concertation avec le Conseil maritime de façade, le public et les acteurs des territoires.

Le DSF Manche Est – mer du Nord comprend deux parties : un volet stratégique, adopté par le préfet de la région Normandie et le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, préfets coordonnateurs de façade, le 25 septembre 2019, ainsi qu'un volet opérationnel en cours d'élaboration. Ce dernier constitue la déclinaison du volet stratégique, et de ses objectifs socio-économiques et environnementaux, au travers d'un plan d'actions.

Dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'actions pour la façade Manche Est – mer du Nord, la direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord (DIRMer MEMNor) a organisé, en janvier 2020, quatre ateliers de travail avec le public et les acteurs des territoires :

- le 20 janvier 2020 à Calais (62)
- le 23 janvier 2020 au Crotoy (80)
- le 27 janvier 2020 au Havre (76)
- le 29 janvier 2020 à Cherbourg (50)

Ces ateliers s'inscrivent dans la démarche de co-construction du DSF qui avait guidé les travaux d'élaboration du premier volet et permis d'enrichir son contenu. Ils ont réuni plus de 60 participants, public et acteurs des territoires de la façade, qui ont pu formuler des propositions concrètes de pistes d'actions socio-économiques et environnementales, nationales et locales afin de répondre aux objectifs de la stratégie de façade maritime.

La mobilisation des participants et la richesse de leurs échanges ont permis d'identifier plus d'une centaine d'actions. Ces propositions vont nourrir le plan d'actions du document stratégique de la façade Manche Est – mer du Nord qui sera soumis à l'avis de l'autorité environnementale pour le 31 juillet 2020. Le public et les instances seront ensuite consultés à partir de la fin de l'année 2020, sur le modèle de la consultation organisée en 2019 pour la stratégie de façade maritime.

I. Déroulé des ateliers

Propos introductifs

Les services de la mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral (MICO) de la DIRMer MEMNor ont présenté le processus d'élaboration du DSF ainsi que son contenu.

Cette phase d'introduction a notamment permis aux participants aux ateliers de se voir préciser de quelle manière était prise en compte la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et de rappeler l'importance de l'articulation du DSF avec les politiques publiques conduites localement.

Les enjeux liés à la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne (Brexit) ont été évoqués par les participants lors de plusieurs ateliers. Ils se sont inquiétés de ses conséquences sur l'économie maritime et se sont interrogés sur la manière dont ils étaient effectivement pris en compte par le DSF. Il leur a été répondu que le DSF n'ignore pas la problématique et que son plan d'actions soutiendra le dynamisme des activités du secteur maritime quelles que soient les conséquences du départ du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Les processus de concertation permettent, par ailleurs, de prendre en compte les difficultés des acteurs sur le sujet et d'anticiper autant que possible les conséquences du *Brexit*.

Lors de l'atelier de Cherbourg en particulier, la question de l'articulation du DSF avec les stratégies locales, et notamment le plan « Croissance Bleue » du Cotentin, a été soulevée. Il a été rappelé que le DSF est opposable aux documents de planification locale : soit dans un rapport de compatibilité lorsque les plans, programmes, schémas sont localisés en mer ; soit dans un rapport de prise en compte lorsque ces plans, programme, schémas, non exclusivement localisés en mer, sont susceptibles d'y avoir une incidence significative. Par ailleurs, il a été indiqué que les services de l'État en charge de la construction du DSF travaillent en concertation avec les collectivités territoriales (dont la communauté d'agglomération du Cotentin) afin de favoriser les synergies entre les différents documents stratégiques, au-delà de l'obligation juridique d'opposabilité.

Choix des thématiques de travail

Les participants ont été amenés à sélectionner trois thématiques de travail parmi les sept qui leur étaient proposées :

- Efficacité et compétitivité économiques des ports de la façade et du transport maritime dans le respect de normes sociales et environnementales ;
- Gestion durable des ressources biologiques marines : soutien et promotion d'une pêche maritime et d'une aquaculture durables et engagées dans la transition écologique et énergétique ;
- Des filières maritimes performantes (énergies marines renouvelables, extraction de granulats marins, industries navales et nautiques) ;
- Le bon état écologique des milieux et des écosystèmes marins et littoraux ;
- Attractivité des espaces maritimes et littoraux ;
- Dynamisme des secteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation ;
- Gestion maîtrisée du trait de côte et de l'artificialisation.

Cinq thématiques ont été abordées au cours des différents ateliers ce qui révèle les priorités portées par le public et les territoires de la façade. Deux thématiques n'ont, au contraire, été traitées dans aucun des ateliers : l'efficacité et la compétitivité économiques des ports de la façade et du transport maritime dans le respect de normes sociales et environnementales, ainsi que le dynamisme des secteurs de la formation de la recherche et de l'innovation.

Proposition de pistes d'actions nouvelles en tables rondes

Après la sélection des thématiques, les participants se sont répartis en groupes de 6 à 8 personnes pour réfléchir à des pistes d'actions sur une première thématique pendant une heure, à l'aide de deux outils :

- Un support A0 recensant, pour la thématique choisie, les objectifs environnementaux et socio-économiques associés ;
- Un document recensant, pour chaque objectif, les actions déjà mises en œuvre dans le cadre d'autres politiques publiques.

Les participants ont ensuite travaillé sur une deuxième thématique pendant trente minutes. Ils ont été invités à commenter les pistes d'actions discutées par le premier groupe et ont eu la possibilité de critiquer, d'approuver, de compléter les propositions d'actions ainsi que de rajouter des pistes d'actions nouvelles.

Après une phase de travail de trente minutes sur une dernière thématique, selon les mêmes modalités, les animateurs ont procédé à la restitution des travaux devant l'ensemble des participants.

II. Synthèse des travaux

Pour chacune des cinq thématiques traitées, de nombreuses pistes d'actions ont été discutées lors des quatre ateliers. La synthèse ci-dessous répertorie, pour chaque thématique, les principales pistes d'actions formulées, celles-ci pouvant être issues de la fusion d'idées communes à plusieurs ateliers.

L'ensemble des actions discutées est restituée sous un format plus détaillé, pour chaque atelier, dans les documents annexés.

Plusieurs préoccupations ont, par ailleurs, été exprimées de manière récurrente sur l'ensemble des thématiques abordées. La sensibilisation du public, le partage de données, l'identification et la diffusion des bonnes pratiques se sont en effet imposés comme des enjeux transversaux à la plupart des thématiques et, par conséquent, structurants pour le futur plan d'actions.

1. Bon état écologique des milieux et des écosystèmes marins et littoraux

- Conduire une expérimentation des filets de pêche et casiers biodégradables et développer/généraliser les systèmes de poches à huîtres et de supports à la pêche aux moules biodégradables ou recyclables
- Équiper les ports et centres conchylicoles en bennes ou containers pour récupérer les déchets collectés en mer et sensibiliser à leur utilisation
- Généraliser les bacs à marée, communiquer sur ces dispositifs et réfléchir à la réutilisation des déchets ramassés
- Créer un observatoire du type de fréquentations sur l'estran pour déterminer les impacts des activités humaines et établir un état des lieux sur la présence des déchets
- Définir une charte de bonnes pratiques pour les divers usages sur les prés salés
- Créer un dispositif de certification des aires de carénage pour obliger les plaisanciers à les utiliser et compléter ce dispositif d'une charte de bonnes pratiques sur le carénage
- Arrêter le ratissage mécanique des plages et développer le ramassage à la main des macro-déchets

2. Gestion durable des ressources biologiques marines

- Développer la recherche sur les chalutiers à propulsion électrique et sur les nouvelles techniques de pêche pour améliorer la sélectivité
- Instaurer un système de déclaration de captures de la pêche de loisir, y associer des contrôles et de la sensibilisation
- Soutenir les initiatives de communication autour des espèces les plus prélevées à titre accidentel au niveau de la façade Manche Est – mer du Nord et mettre en place un effort d’observation particulier sur les captures accidentelles des mammifères, élasmobranches, poissons migrateurs et oiseaux marins pour les flottilles qui présentent les risques les plus élevés de capture accidentelle
- Mettre en place un observatoire sur les ENI (Espèces non indigènes) pour réaliser des suivis/travaux de surveillance à proximité des installations aquacoles et renforcer la gestion du risque de dissémination d’ENI
- Soutenir la mise en place de chartes de bonnes pratiques applicables aux aquaculteurs de la façade Manche Est – mer du Nord, notamment par une utilisation raisonnée des aliments et médicaments visant à limiter la dégradation de la qualité de l’eau du milieu récepteur
- Réfléchir à la création d’un « label de façade », qui tiendrait notamment compte des bonnes pratiques de pêche durables des armements et de leur respect des normes sociales et de sécurité à bord
- Valoriser les filières locales de pêche et d’aquaculture (développement d’AOP locales huîtres/moules) et cibler les poissons sous consommés dans la promotion des produits de la mer
- Identifier et promouvoir les zones propices au développement de l’aquaculture, notamment dans les schémas régionaux de développement de l’aquaculture marine (SRDAM)
- Former les pêcheurs et les techniciens des criées à l’identification/différenciation des espèces de raie

3. Filières maritimes performantes

- Obliger à la mise en place de dispositifs de réduction sonore (rideaux de bulle) dans les champs éoliens, interdire le recours exclusif aux anodes sacrificielles et encourager les porteurs de projet à produire de l’hydrogène dédié aux navires de pêche et de plaisance
- Mieux prendre en compte les habitats et conditions hydrographiques dans l’exploitation de granulats marins (augmenter les connaissances scientifiques sur la courantologie, imposer la prise en compte des courants de marée, éviter la délivrance de permis exclusifs de recherche sur les zones fonctionnelles importantes)
- Mettre en place des actions exceptionnelles de navires à déconstruire et mutualiser les transports de bateaux à déconstruire
- Encourager la constitution d’unités d’innovation réunissant les pôles de recherche, les industriels de la construction navale et nautique ainsi que les universités pour encourager les synergies avec les filières de construction navales et nautiques et faire le lien avec l’hinterland
- Développer les industries navales et nautiques autour de la croisière verte
- Lancer une filière de construction de navires à propulsion électrique et GNL
- Développer la valorisation des sédiments de dragage (valorisation des sédiments fins, complémentarité avec les SOTOD, soutien à la R&D, mutualisation des moyens techniques, prise en compte de la question du support des coûts de déchargement et de l’utilisation du foncier nécessaire)

4. Attractivité des espaces maritimes et littoraux

- Favoriser le développement d'infrastructures routières et de transports en commun dans une logique de synergie ville/port et de meilleure desserte des terminaux de croisière
- Valoriser les vecteurs de communication des offres touristiques : harmoniser, mutualiser et développer l'information et l'exposition des événements locaux (transbaie, longue côte, pêche à pied...)
- Encourager et soutenir la création d'un musée à ciel ouvert (projet Mora)
- Valoriser les sites naturels au potentiel touristique (épaves, milieux rocheux spécifiques...) et contribuer au classement des sites de la façade (monument historique, UNESCO)
- Lancer une action de labellisation « Normandie » des ports de plaisance
- Favoriser le traitement et la récupération des eaux noires/grises des navires
- Intégrer au permis plaisance un volet de sensibilisation au nautisme durable
- Établir une stratégie de gestion des mouillages à l'échelle de la façade

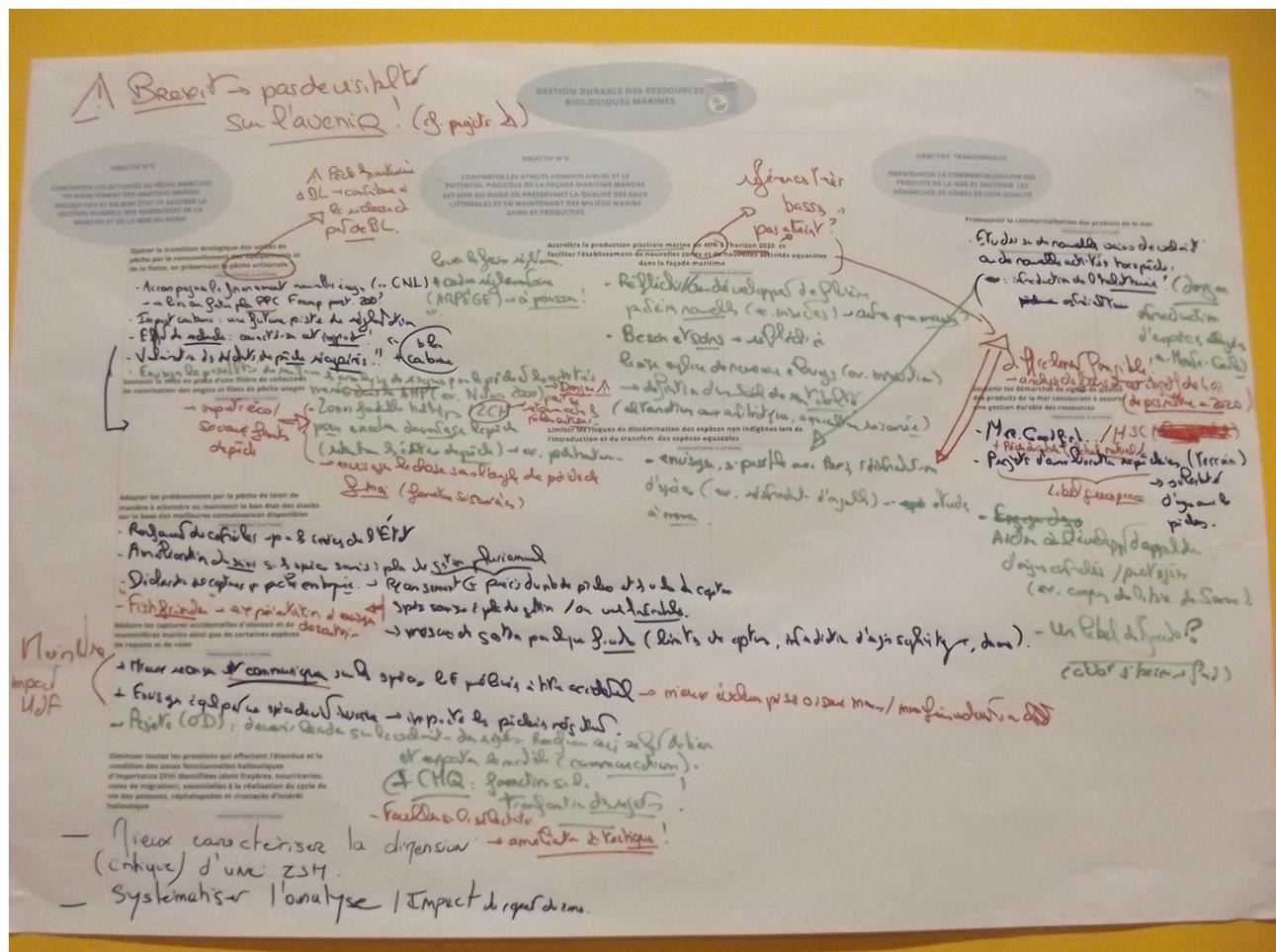
5. Gestion du trait de côte et artificialisation

- Retenir l'échelle de la cellule hydrosédimentaire pour l'élaboration des stratégies locales de gestion du trait de côte, mettre le risque submersion et le risque érosion sur le même plan, et y intégrer des études en sciences sociales (socio-économiques, juridiques, paysagères...)
- Intégrer à la modélisation de l'érosion littorale l'impact du changement climatique et prendre en compte l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des tempêtes cumulée à l'augmentation du niveau de la mer
- Mobiliser les citoyens, du littoral mais pas uniquement, et les impliquer sur les enjeux liés au repli stratégique et au recul du trait de côte
- Mettre en place et application d'un plan de gestion des zones érosives identifiées ainsi que d'une stratégie et d'un plan d'actions de dépoldérisation à l'échelle de la cellule hydrosédimentaire
- Développer une logique coût/efficacité (coût des protections par rapport au coût des biens à protéger) dans le choix entre la protection du trait de côte par des ouvrages de défense contre la mer et le déplacement des infrastructures et activités
- Établir un état des lieux des projets d'artificialisation
- Développer une stratégie et/ou des actions concrètes de restauration et de création d'habitats
- Expérimenter l'utilisation de filtres naturels (exemple des champs d'huîtres dans certains ports tels que New-York) et conduire des actions de restauration écologique dans les ports

ANNEXE I

Ateliers territorialisés de construction du Plan d'actions du DSF MEMNor Atelier du 20 janvier 2020 – Calais

Gestion durable des ressources biologiques marines



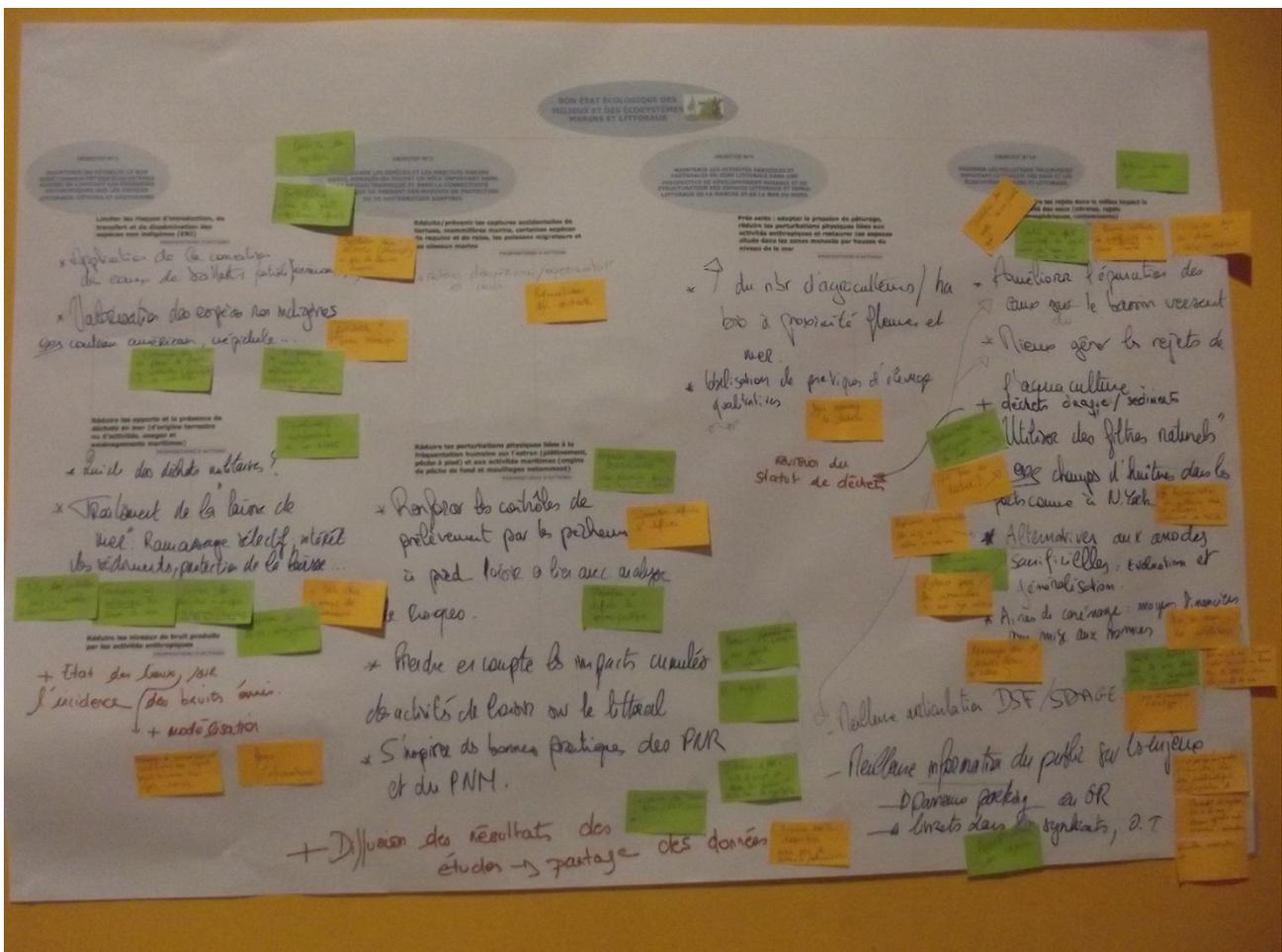
- Accompagner la recherche et le développement des « énergies propres » pour la propulsion motorisée des navires de pêche professionnels : contribuer à l'inscription de l'objectif de transition écologique dans le futur plan d'action national pour la petite pêche côtière qui sera adossé au programme opérationnel (PO) de la France pour le prochain FEAMPA, soutenir la levée des éventuels blocages juridiques visant à permettre le financement des « énergies propres » dans le cadre du processus à l'œuvre de renouvellement de la flotte de pêche (ex. GNL), soutenir l'effort de recherche autour du « bilan carbone » des navires de pêche, avec pour objectif d'en faire un paramètre de réglementation de l'activité à part entière ;
- Soutenir le renforcement des analyses de risques au niveau des activités de pêche menées dans les aires marines protégées (AMP), en lien avec leurs instances de gouvernance ;
- Soutenir l'étude des zones de frai sur les principales espèces pêchées au niveau de la façade Manche Est – mer du Nord, et envisager la possibilité de réglementer ou de défendre la fermeture d'un accès à ces zones pour la pêche, professionnelle comme de loisir ;
- S'inspirer des pratiques à succès des autres façades pour améliorer la valorisation des engins et filets de pêche usagés ;
- Soutenir toute initiative de recherche visant à améliorer la connaissance de l'impact de la pêche de loisir à l'échelle de la façade Manche Est – mer du Nord et soutenir

l'expérimentation de toute mesure qui permettrait de recenser plus précisément les captures de la pêche de loisir (ex. « FishFriender », application mobile de déclaration « sociale » pour la pêche de loisir), en lien avec la DPMA, la Commission européenne et les principales fédérations nationales de pêche récréative présentes sur la façade Manche Est – mer du Nord (ex. FFESSM, FFPM et FNPP) ;

- Développer la réglementation de la pêche de loisir sur des initiatives locales ciblées (ex. gestion des espèces estuariennes et amphialines : mise en œuvre de mécanismes de marquages ou de bagues, définition de limites de captures) et renforcer les objectifs de contrôle sur la pêche récréative et sportive en visant, si possible, les espèces principalement ciblées et/ou soumises à plan de gestion pluriannuel (ex. bar) ;
- Soutenir l'étude des zones de frai sur les principales espèces pêchées au niveau de la façade Manche Est – mer du Nord, et envisager la possibilité de réglementer ou de défendre la fermeture d'un accès à ces zones pour la pêche, professionnelle et de loisir ;
- Soutenir les initiatives de communication autour des espèces les plus prélevées à titre accidentel au niveau de la façade Manche Est – mer du Nord, en particulier dans les aires marines protégées ;
- Soutenir l'effort de recherche autour des captures accidentelles les moins bien identifiées en pêche professionnelle ou de loisir et appuyer, si possible, les initiatives concrètes de sélectivité des engins portées par les professionnels tels que les comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) et les organisations de producteurs (OP) ;
- Soutenir l'effort de recherche et de communication autour de la connaissance de l'impact des espèces marines invasives ;
- Participer à la caractérisation de la dimension critique des zones de conservation halieutique (ZCH), contribuer à l'effort d'analyse et soutenir l'effort de recherche lié aux effets de reports d'activités de pêche liés à la mise en œuvre des zones fonctionnelles ou de conservation halieutiques ;
- Soutenir la levée des blocages relatifs au développement des activités aquacoles, dans le strict respect du droit de l'environnement et de l'urbanisme en vigueur ;
- Contribuer à mieux identifier les impacts des produits appliqués directement dans l'eau dans le cadre des activités aquacoles (cf. médicaments, déjections de poissons, aliments non consommés, autres) et qui seraient susceptibles de provoquer une dégradation des milieux récepteurs (cf. pollutions de l'eau et des sols) ;
- Soutenir la mise en place de chartes de bonnes pratiques applicables aux aquaculteurs de la façade Manche Est – mer du Nord (cf. utilisation raisonnée des aliments et médicaments visant à limiter la dégradation de la qualité de l'eau du milieu récepteur : quantités adaptées, choix de traitements moins toxiques, vaccinations préventives) ;
- Soutenir le financement du renouvellement du matériel et des installations des stations de traitement des eaux vieillissantes ;
- Contribuer directement à renforcer l'effort de recherche sur les ENI et leur impact, en lien avec la pertinence éventuelle d'implanter de nouvelles activités d'élevages marins (ex. concombres de mer, à vocation d'exportation vers la Chine) sur les territoires maritimes les plus fragiles dans une perspective de diversification de leur économie (ex. Hauts-de-France) ;
- Accroître la participation des intervenants de la façade à la démarche de repeuplement de l'anguille européenne dans les cours d'eau de la Normandie et des Hauts-de-France, en lien étroit avec la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) et le bureau de l'aquaculture de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture ;
- Soutenir la mise en place de mécanismes objectifs et transparents de fixation des prix du poisson, en lien avec les acteurs locaux publics et privés (ex. passage en criée de la totalité de la production débarquée à Boulogne-sur-Mer) ;

- Soutenir les démarches de qualité locales existantes (ex. « Mr Goodfish », label local et application téléphonique de consommation responsable des produits de la mer) ;
- Encourager le développement des « contrats d'avenir » et des « programmes d'amélioration des pêcheries », passés entre les armements professionnels et les ONG environnementales, sur toute thématique susceptible d'assurer une visibilité positive à la pêche tout en lui permettant d'anticiper les futures contraintes réglementaires (ex. développement de l'œil électronique à la grande pêche, amélioration de la sélectivité et réduction de l'usage des plastiques, réduction ou suppression de captures indésirées) ;
- Aider au développement d'appellations d'origine contrôlées (AOC) en lien avec les organisations de producteurs demandeuses et réfléchir à la création d'un « label de façade » qui tiendrait compte, notamment, des pratiques de pêche durables des armements et de leur respect des normes sociales et de sécurité à bord des navires.

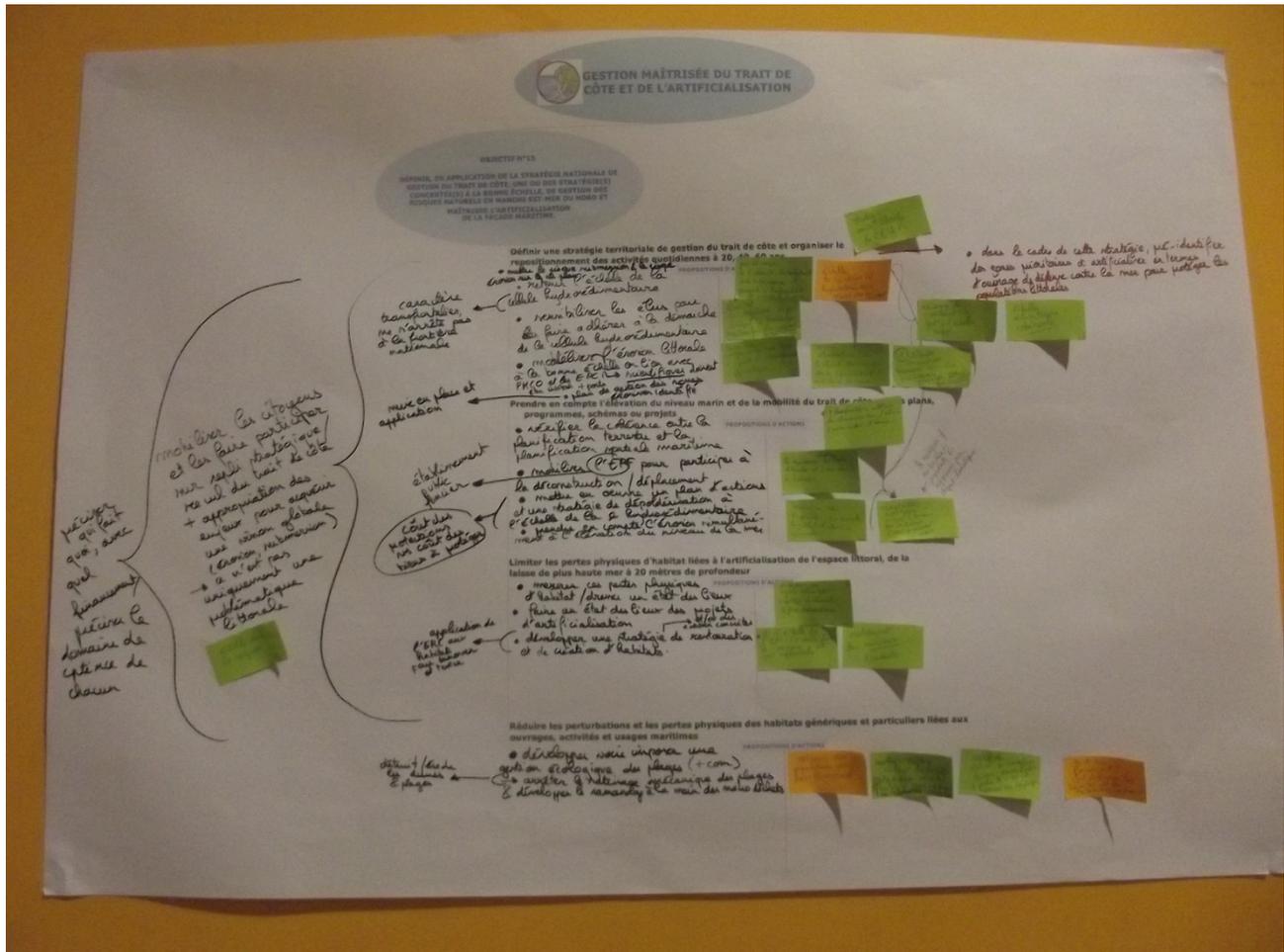
Bon état écologique des écosystèmes et milieux marins et littoraux



- S'interroger sur la place des ENI et, lorsque cela est pertinent, valoriser certaines ENI en adaptant la réglementation si besoin (ex. couteau américain, crépidule) ;
- Identifier des zones et des périodes prioritaires pour assurer le ramassage des déchets en ciblant par exemple les secteurs à enjeux forts tels que les dunes embryonnaires ainsi que les périodes consécutives aux tempêtes. Privilégier le ramassage non mécanique sur l'estran. Installer des bacs à marée pour y déposer les déchets en prévoyant les financements associés ;
- Réaliser un état des lieux et une modélisation de l'incidence des bruits émis ;

- Prendre en compte les retours d'expérience sur les expérimentations en cours quant aux captures accidentelles des mammifères, éla smobran ches, poissons migrateurs et oiseaux marins ;
- Renforcer les contrôles des prélèvements par les pêcheurs a pied de loisir en lien avec une analyse de risques : renforcer la sensibilisation des pêcheurs de loisir quant à leurs impacts, identifier et diffuser les bonnes pratiques ;
- Prendre en compte les impacts cumulés des activités de loisir sur le littoral via leur mesure et leur quantification afin de pouvoir les réguler ;
- S'inspirer des bonnes pratiques des PNR et du PNM pour réguler les activités sur l'estran : interdire sur les lieux de nidification des oiseaux le char à voile ainsi que le survol, en particulier au-dessus des falaises ;
- Diffuser les résultats des études, partager et vulgariser les données relatives aux perturbations physiques sur l'estran ;
- Augmenter le nombre d'agriculteurs/ha en agriculture biologique à proximité des fleuves et de la mer ;
- Labelliser les pratiques d'élevage qualitatives réalisées sur des zones de prés salés ;
- Améliorer l'épuration des eaux du bassin versant ;
- Mieux gérer les rejets de l'aquaculture et les déchets issus des activités de dragage/sédiments : identifier les rejets amont/aval, assurer une meilleure gestion en amont, gérer les effets cumulatifs des rejets en amont du bassin versant vers la mer, revoir la méthode de qualification (définition) des cours d'eau ;
- Utiliser les filtres naturels (exemple des champs d'huîtres dans certains ports tels que New-York). Conduire des actions de restauration écologique dans les ports, gérer les déchets et prendre en compte la problématique de l'accumulation des métaux dans ces mollusques ;
- Encourager le développement et la généralisation d'alternatives aux anodes sacrificielles, en particulier pour les autorisations en mer pour l'éolien ;
- Engager des moyens financiers sur l'amélioration des aires de carénage ainsi que sur le ramassage des déchets, dont les débris de sablage ;
- Développer une meilleure articulation entre le DSF et les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) afin d'imposer un volet « impact sur la mer » dans les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), même éloignés de la mer ;
- Développer une meilleure information du public sur les enjeux de qualité des eaux et de réduction des déchets et contaminants dans le milieu au moyen de panneaux et affichage sur les aires de stationnement à proximité des GR, de livrets dans les syndicats et offices de tourisme. Retenir plusieurs approches complémentaires pour permettre l'appropriation de tels enjeux par le public : animation, formation, médiation.

Gestion du trait de côte et de l'artificialisation



- Retenir l'échelle de la cellule hydrosédimentaire pour conduire la politique de gestion du trait de côte, prendre en compte son caractère transfrontalier et la coordonner à un niveau plus large, en sensibilisant les élus pour les faire adhérer à la démarche ;
- Modéliser l'érosion littorale à une échelle adaptée, en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en associant des scientifiques et les autorités portuaires. L'impact du changement climatique et les conclusions d'études en sciences sociales (socio-économiques, juridiques, paysagères) doivent être intégrés à la modalisation ;
- Mettre le risque submersion et le risque érosion sur le même plan, par la prise en compte de l'érosion simultanément à l'élévation du niveau de la mer. La notion de « risques littoraux » doit être retenue, car elle englobe le risque érosion et le risque submersion marine. Prendre en compte l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des tempêtes cumulée à l'augmentation du niveau de la mer pour aborder ces risques littoraux ;
- Mettre en place et en application un plan de gestion des zones d'érosion identifiées ;
- Identifier les zones prioritaires à l'implantation d'ouvrages de défense contre la mer, où l'artificialisation y sera par conséquent aggravée, dans le but de protéger les populations littorales ;
- Vérifier la cohérence entre la planification terrestre et la planification spatiale maritime, et coordonner les actions que les communes mènent contre l'érosion ;
- Mettre en œuvre une stratégie et un plan d'actions de dépollérisation à l'échelle de la cellule hydrosédimentaire ;
- Développer une logique coût/efficacité (coût des protections/coût des biens à protéger) dans le choix entre la protection du trait de côte par l'implantation d'ouvrages de défense contre

la mer et le retrait stratégique des infrastructures et activités, en mobilisant le cas échéant les établissements publics fonciers pour accompagner leur déconstruction et leur déplacement ;

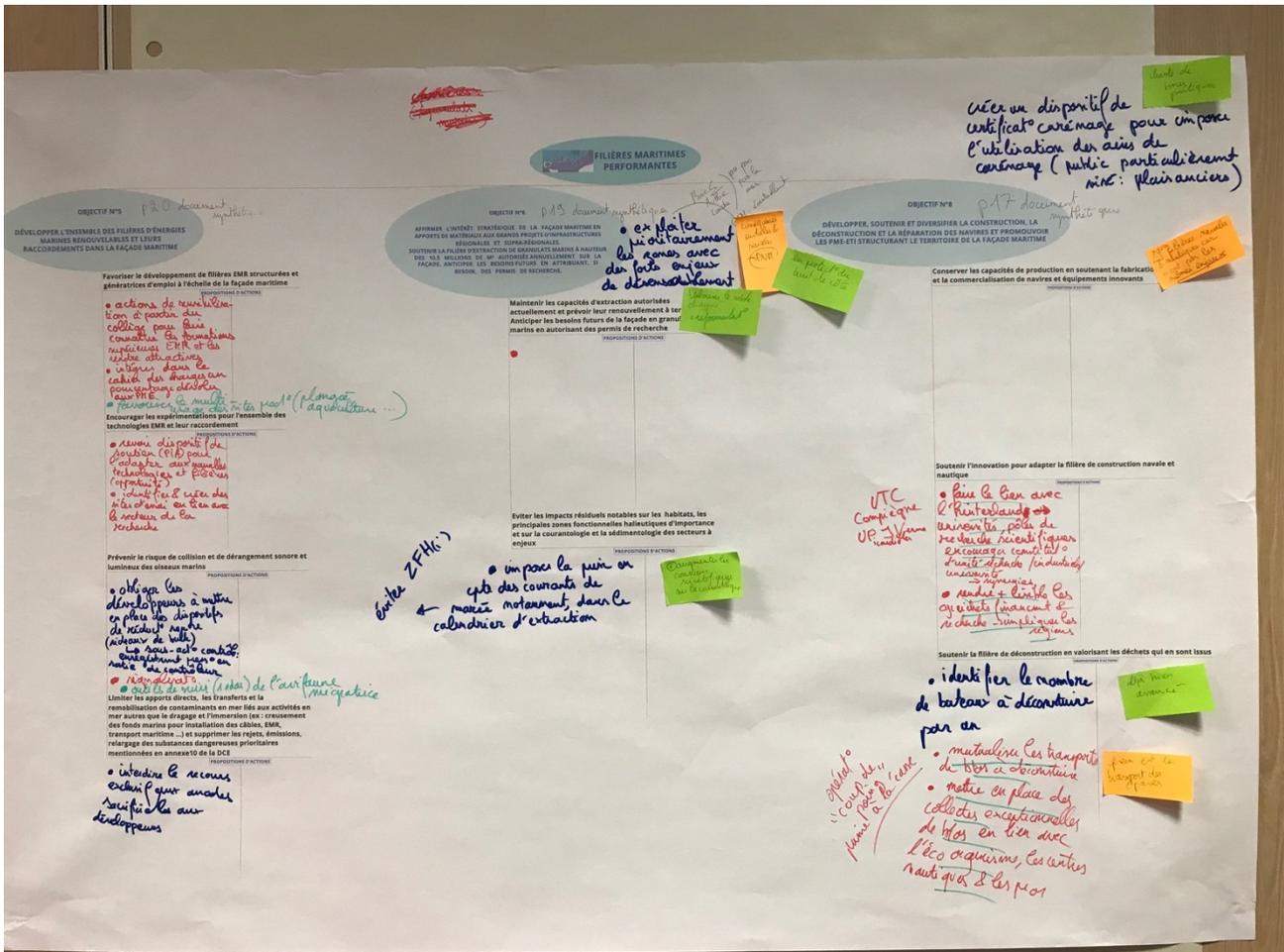
- Mesurer les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer à 20 mètres de profondeur et en dresser un état des lieux ;
- Dresser un état des lieux des apports telluriques capables d'alimenter le flux sédimentaire ;
- Établir un état des lieux des projets d'artificialisation ;
- Développer une stratégie et des actions concrètes de restauration et de création d'habitats à l'échelle de l'EPIC en assurant, notamment, la restauration des milieux dunaires ;
- Préserver les propriétés du conservatoire du littoral et des autres zones naturelles ;
- Associer la dynamique sédimentaire des bancs des Flandres à l'estran ;
- Développer voire imposer une gestion écologique des plages et une communication associée. Arrêter le ratissage mécanique des plages et développer le ramassage à la main des macro-déchets, réutiliser les déchets plastiques récoltés par exemple par la création de statues pour sensibiliser les gens à partir de ce qui est récolté sur les plages, et intégrer les touristes dans les mécanismes de financement du ramassage des déchets sur les plages ;
- Mobiliser les citoyens, du littoral mais pas uniquement, et les impliquer sur les enjeux liés au repli stratégique et au recul du trait de côte.

ANNEXE II

Ateliers territorialisés de construction du Plan d'actions du DSF MEMNor

Atelier du 23 janvier 2020 – Le Crotoy

Filières maritimes performantes



- Mener des actions de sensibilisation dès le collège pour faire connaître les formations supérieures portant sur les énergies marines renouvelables (EMR) et les rendre attractives ;
- Harmoniser les cahiers des charges EMR en prévoyant :
 - un pourcentage de sous-traitance dévolu aux PME pour favoriser le dynamisme des petites entreprises
 - la mise en place de dispositifs de réduction sonore (rideaux de bulle) en contrôlant le respect de cette obligation (par l'enregistrement de la pression en sortie de contrôleur)
 - l'interdiction du recours exclusif aux anodes sacrificielles ;
- Favoriser le multi-usage des sites de production en permettant le maintien d'autres activités telles que la plongée et l'aquaculture ;
- Identifier et créer des sites d'essais EMR en lien avec le secteur de la recherche et les soutenir, notamment à travers la révision du dispositif de soutien (PIA) pour l'adapter aux nouvelles technologies et filières en fonction des opportunités ;
- Développer des outils de suivi de l'avifaune migratrice à proximité des sites EMR ;
- Exploiter prioritairement les zones d'extraction de granulats marins où sont présents de forts enjeux de désensablement afin de répondre à l'objectif de protection du trait de côte tout en

prenant en compte les conséquences environnementales et socio-économiques. Il s'agit de valoriser le sable dragué ;

- Mieux prendre en compte les courants de marée dans l'extraction de granulats marins. Il s'agit d'augmenter les connaissances scientifiques sur la courantologie et d'assurer, notamment, une meilleure prise en compte des courants de marée ;
- Ne pas autoriser l'extraction de granulats marins dans les zones fonctionnelles halieutiques ;
- Encourager la constitution d'unités d'innovation réunissant les pôles de recherche, les industriels et les universités pour encourager les synergies avec les filières de construction navales et nautiques, et faire le lien avec l'arrière-pays (universités telles que l'UTC Compiègne et l'Université Picardie Jules Verne) ;
- Rendre plus lisibles les guichets de financement et de recherche en y impliquant les conseils régionaux ;
- Identifier le nombre de navires à déconstruire et favoriser leur déconstruction. Il s'agit d'identifier le nombre de navires à déconstruire par an, de mutualiser les transports de bateaux à déconstruire, de mettre en place des collectes exceptionnelles avec lien avec les éco-organismes, les centres nautiques et les professionnels afin de proposer des opérations « coup de poing » telle qu'une prime à la casse.

Bon état écologique des milieux et des écosystèmes marins et littoraux

Remarque générale: identification des vecteurs de communication et de sensibilisation des différentes actions

Tenir compte de la biodiversité ordinaire

BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX ET DES ÉCOSYSTÈMES MARINS ET LITTORAUX

OBJECTIF N°1
Limiter les risques d'introduction, de transfert et de dissémination des espèces non indigènes (ENI)

Inventaire généralisé de la présence de la Spartine et d'autres espèces invasives y compris dans les ports
Mettre en place de cartes de communication pré-évacuation, signalisation dans les ports
Communication formalisée et promotion d'actions participatives sur identification et impact des espèces invasives

OBJECTIF N°2
Préserver les espaces et les habitats marins (havres, marais, zones de pêche, zones de culture, zones de développement durable et de structuration des espaces littoraux et marins)

Réduire/prévenir les captures accidentelles de tortues, mammifères marins, certaines espèces de requins et de raies, les poissons migrateurs et les oiseaux marins

Profil de sensibilisation ENI par secteur pour créer un cadre de protection (multi usages) de infrastructures

OBJECTIF N°3
Maintenir les activités agricoles et pastorales en zone littorale dans une perspective de développement durable et de structuration des espaces littoraux et marins

Pré voir : adapter la pression de pâturage, activités alternatives et restaurer ces espaces situés dans les zones menacées par l'élévation du niveau de la mer

Définir charte de bonnes pratiques pour les divers usages

OBJECTIF N°4
Maintenir les pollueurs pollués (hydrocarbures, produits chimiques, déchets, etc.) et les écosystèmes marins et littoraux

Réduire les rejets dans le milieu (impact la qualité des eaux (coloration, odeurs atmosphériques, contaminants))

Utiliser conformément de fonctionnement des structures pour augmenter la pression de ce

Structure sanearage en identifiant producteurs de déchets (trop 10+ limitation)
Cette des points d'appuis au port, plage etc
Cette registre de signalement des déchets flottants
Recense les zones de dépôts chimiques

Réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur l'estran (piétinement, pêche à pied) et aux activités maritimes (origine de pêche de fond et mouillages notamment)

Observatoire du type de fréquentation sur l'estran
Rationaliser de la circulation des véhicules à moteur
Entériner ce blage systématique dans les plages

à améliorer la signalétique

à prioriser

à généraliser à la flotte dans des ports littoraux

Obliger les développeurs (d'édiennes) à mettre en place des dispositifs de réduction sonore (niveaux de bruit par ex).

En jeu de pollution
 cohérence Ateliers Calais (S.D.S)

- Mener un inventaire généralisé de la présence de spartine et d'autres espèces invasives, notamment dans les ports ;
- Faire appliquer la réglementation sur les eaux de ballast ;

- Maîtriser les rejets liés au carénage via une communication adaptée, la mise en place d'une signalisation dans les ports, l'obligation de caréner dans zones équipées et le déploiement d'un dispositif de certification des aires de carénage ;
- Sensibiliser sur l'identification, l'impact et la localisation des espèces invasives au moyen d'actions de communication auprès du grand public et d'actions participatives ;
- Structurer le ramassage des déchets en identifiant les principaux producteurs de déchets, en les soumettant le cas échéant à une fiscalité adaptée, ainsi qu'en recensant les zones de dépôts chimiques. Créer des points de dépôt des déchets dans les ports, sur les plages et dans les centres conchylicoles, action qui pourrait notamment se traduire par la généralisation des bacs à marées et la mise en place systématique d'un tri des déchets ramassés. Instaurer un registre citoyen de signalement des filets fantômes ;
- Obliger les développeurs d'éoliennes à mettre en place des dispositifs de réduction sonore, tels que les rideaux de bulle par exemple ;
- Favoriser la multi-utilisation des infrastructures EMR afin d'en faire bénéficier les usagers de la mer, par exemple par du raccordement direct des navires ;
- Sensibiliser les usagers aux impacts (perturbations physiques) de la fréquentation humaine sur l'estran. Il s'agit d'améliorer la signalétique, sensibiliser les élus et le grand public à l'intérêt de préserver la laisse de mer, favoriser les chantiers d'insertion pour le ramassage des macro-déchets, multiplier les actions de ramassage annuel à vocation pédagogique, en particulier à destination des enfants, ou encore valoriser le bénévolat pour le ramassage des déchets sur les plages en s'appuyant sur les réseaux associatifs (surfrider, FNE) ;
- Créer un observatoire du type de fréquentations sur l'estran en généralisant à l'échelle de la façade les protocoles mis en place au sein des PNM ;
- Rationaliser la circulation des véhicules à moteur sur l'estran : limiter le nombre de dérogations, favoriser les regroupements de pêcheurs par véhicules dans les arrêtés d'ouverture de gisement, respecter les procédures sur les opérations festives concernant des courses de véhicules à moteurs, interdire formellement certains véhicules (ex : vélos) ;
- Définir une charte de bonnes pratiques pour les divers usages, notamment les pratiques touristiques, sur les prés salés.

Attractivité des espaces maritimes et littoraux

SITES/loisirs/Education

ATTRACTIVITÉ DES ESPACES MARITIMES ET LITTORAUX

Dispositif A.M.E. (Attractivité Maritime et Littorale)

Patrimoine maritime Culturel / Indus.

OBJECTIF N°1
PRÉSERVER LES ATOUTS ENVIRONNEMENTAUX ET LES SPACES MARITIMES DE LA FACÈDE MARITIME QUI CONDITIONNENT L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DE LA MER DU NORD. FAVORISER LES SPACES LITTORAUX ET NAUTIQUES AUTOUR DE L'ÉDUCATION À LA MER ET DE LA DÉCOUVERTE DES MILIEUX.

Portes propres bonnes pratiques

- Conforter les démarches « Ports propres » des pôles de plaisance pour diffuser les bonnes pratiques.
- Synergies des Collectivités territoriales à par faire bouger les choses : l'avi fait quoi ? *Compétences Nautique & loisir* / *Capacité portuaire*
- Mieux connaître le Clapage / dragage.
- Signalétique de prévention
- Sensibilisation des plus jeunes aux règles de bonne conduite.

Favoriser l'aménagement de zones dédiées aux croisiéristes en renforçant les synergies ville/port/mer

- Amenagement de zones réservées aux croisiéristes.
- La Infrastructure nautique ? transports en commun
- Consultation des territoires quant à la mise en place de telles infrastructures
- Plans touristiques : Intégration de ces réflexions dans les projets/Plans de développement

Structurer des pôles touristiques territoriaux accessibles et engagés dans une offre de multi-activités

- Offre
- Faire de la baie de Somme une unité de tourisme durable → sensibilisation → éco-lodge → concertation offre de proximité (voile...)

Encourager un tourisme durable accessible à tous

- Engagement de propositions "Labelisés"
 - Déchets
 - Caissons
 - Fuel
 - potentiel plaisance (voiliers etc...)
 - activités de voile, bases nautiques & achalandées (kite, longe côte, optimists, plongée...)

Promouvoir un modèle de plaisance collaborative qui tienne en compte les enjeux numériques, environnementaux et de sécurité maritime

- Anticiper de nouvelles plaisances un réel partenariat numérique dématé
- Promouvoir** : Charte internationale de plaisance éco-responsable (Béziers 181)
- Classes de mer.

Patrimoine maritime Culturel / Indus.

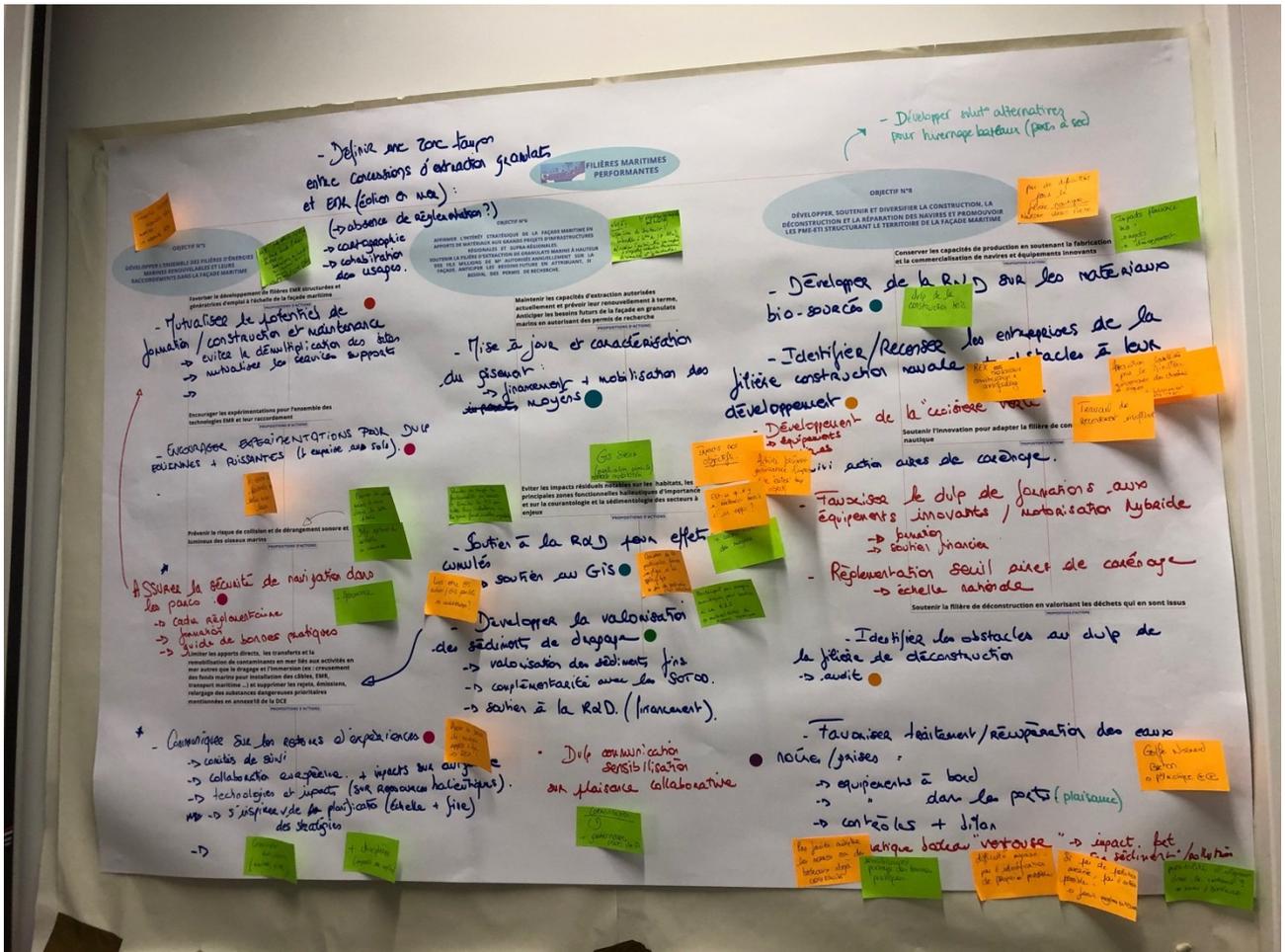
Act

- Reconnaitre le patrimoine port des activités et matières maritimes et littorales
- Recherche sur navires anciens
- Mieux information et exposition des événements locaux (Transbaie, longe côte, pêche et prod...)
- Initiation des plus petits aux abords de la région (Écoles, CLSH)
- Transformer nos connaissances "fonctionnels" en offre touristique de découverte
- Organiser et soutenir les grandes manifestations maritimes de la façade maritime Manche Est-Mer du Nord.
- Limite : exal. fréquentation pour conforter l'inscription
- Soutenir les associations de défense du patrimoine
- écoute des citoyens/usagers
- BL : sites remarquables (nouveau) **consensus**
- identification (A.M.E.) des paysages maritimes et valorisation (épaves, cultures locales nautiques, villages portuaires, ...)

- Favoriser le développement d'infrastructures routières et de transports en commun dans une logique de synergie ville/port et de meilleure desserte des terminaux de croisière. Cette action doit se traduire par une augmentation des synergies entre collectivités territoriales, une concertation entre territoires sur ces thématiques et intégration de ces réflexions dans les projets et plans de développement locaux ;
- Développer le cyclotourisme ;
- Faire de la baie de somme une unité de tourisme durable via la sensibilisation à écologie et la conservation d'une offre de proximité (voile par exemple) ;
- Développer la connaissance et la valorisation du tourisme maritime par la connaissance des petits métiers touristiques, l'identification (atlas) des paysages sous-marins (épaves, milieux rocheux spécifiques) et leur valorisation ;
- Impulser l'engagement dans la labellisation des ports de plaisance locaux qui constituent des vitrines des territoires. Doivent être pris en compte la manière dont sont réalisés le carénage, la politique de ramassage des déchets ou encore la gestion des anneaux ;
- Augmenter le potentiel plaisance et les spots d'attraction sur la façade avec le développement des écoles de voile, des bases et activités nautiques (kite-surf, longe côte, optimist, plongée) ;
- Orienter la politique touristique des collectivités territoriales vers la mer ;
- Encourager la plaisance responsable : intégrer au permis plaisance un volet de sensibilisation au nautisme durable, promouvoir la charte internationale du plaisancier éco-responsable (*longitude 181*), créer un dispositif de certification des aires de carénage pour imposer leur utilisation et compléter ce dispositif d'une charte de bonnes pratiques sur le carénage ;
- Sensibiliser les plus jeunes au patrimoine des activités et métiers maritimes et littoraux en ciblant les écoles et les centres de loisir sans hébergement (CLSH), en particulier en développant les classes de mer ;
- Proposer des offres touristiques de découverte des activités et métiers « traditionnels » ;
- Développer l'information et l'exposition des événements locaux tels que la transbaie, le longe côte ou encore la pêche à pied ;
- Mieux exposer les activités traditionnelles et les événements des territoires afin de renforcer leur attractivité ;
- Évaluer au plus juste la fréquentation des grandes manifestations maritimes et nautiques pour conduire l'instruction des demandes d'autorisation. Il s'agit pour l'organisateur de mieux justifier les données statistiques qu'il apporte au service instructeur ;
- Soutenir les associations de défense du patrimoine ;

- Conduire des expériences de renaturalisation des cours d'eau et de restauration des connexions latérales. Le pont de Tancarville pourra constituer un site pilote de renaturalisation ;
- Agréger les données relatives aux zones fonctionnelles halieutiques en mettant à jour la cartographie et l'état des lieux de ces zones en précisant d'une part si une activité de pêche y est pratiquée et d'autre part en décrivant les pressions auxquelles elles sont soumises ;
- Identifier et promouvoir les zones propices au développement de l'aquaculture, notamment dans les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) ;
- Mettre en place des suivis aux alentours des installations aquacoles pour gérer le risque de dissémination d'ENI. Cela s'accompagnera de la mise en place d'un observatoire ou d'une coordination renforcée des grands laboratoires de suivi ;
- Valoriser les filières locales de pêche et d'aquaculture par le développement d'AOP locales, notamment sur les huîtres et les moules ; cibler les poissons sous consommés dans la promotion des produits de la mer ;
- Développer une filière de poissons vivants, notamment par le soutien à l'installation de viviers à bord ;
- Renforcer le suivi scientifique de certaines espèces, non soumises à quota, pour faciliter leur labellisation ;
- Créer un label négatif pour les navires et armements qui dépassent de manière régulière et importante les quotas et ne respectent pas les périodes de pêche.

Filières maritimes performantes



- Mutualiser les formations, les sites de construction et de maintenance ainsi que les services supports de la filière EMR dans le but d'éviter la démultiplication des sites ;
- Encourager les expérimentations pour le développement d'éoliennes plus puissantes permettant une diminution de l'emprise au sol même si l'espace inter-éoliennes sera plus large ;
- Encourager la collecte des données des projets étrangers et le partage de méthodes mises en œuvre dans les autres parcs, tels que le développement de systèmes de contrôle et de caméras, à travers la création d'un portail de données ; Attendre le retour d'expérience des premiers parcs avant de lancer de nouveaux appels d'offres ;
- Communiquer sur les retours d'expériences liés aux impacts des technologies EMR sur les ressources halieutiques, l'avifaune, les chiroptères mais aussi sur les rejets de contaminants en mer qui résultent de leur utilisation en diffusant les conclusions des comités de suivi, tant des projets français qu'étrangers ;
- Prendre en compte les fonctionnalités des habitats dans l'extraction de granulats marins et limiter les permis exclusifs de recherche pour éviter leur délivrance sur les zones fonctionnelles importantes. S'appuyer pour cela sur le GIS SIGMA afin de mieux évaluer les impacts et soutenir la R&D, en particulier sur les impacts cumulés et les méthodes d'exploitation ;
- Articuler les groupements d'intérêt scientifique éolien et granulats marins ;
- Développer la valorisation des sédiments de dragage, notamment des sédiments fins. Intégrer cette réflexion dans les schémas d'orientation territorialisés des opérations de dragage (SOTOD), soutenir financièrement la R&D (financement) et favoriser la mutualisation des moyens à disposition ;

- Développer de la R&D sur les matériaux bio-sourcés pour les industries navales et nautiques ;
- Développer la construction bois pour les navires ;
- Recenser les entreprises de la filière de construction navale et analyser les obstacles à leur développement ;
- Développer les industries navales et nautiques autour de la croisière verte en adaptant les navires et leurs équipements après avoir procédé à un inventaire des chantiers en façade ;
- Favoriser le développement et la formation aux équipements innovants tels que les motorisations hybrides ;
- Recenser les aires de carénage et clarifier la réglementation qui leur est applicable ;
- Mener un audit pour identifier les obstacles au développement de la filière de déconstruction des navires ;
- Favoriser le traitement et la récupération des eaux noires et eaux grises, notamment dans le golfe Normand-Breton où la problématique est exacerbée, par la mise en place d'équipements à bord des navires et dans les ports de plaisance, par la sensibilisation et le partage des bonnes pratiques, ainsi que par la mise en œuvre de contrôles adaptés.

actions de restauration écologique et en particulier restaurer les zones les plus fréquentées par les navires de plaisance ;

- Laisser des zones tampons sur les prés salés pour permettre la restauration du fonctionnement naturel des milieux ;
- Développer, dans le cadre de la GEMAPI, l'accompagnement des collectivités dans l'ingénierie du traitement et de la réduction des rejets impactant la qualité des eaux tels que les nitrates, les rejets atmosphériques et les contaminants ;
- Contrôler les rejets directs d'eaux pluviales en mer et issus des activités ; mettre à disposition les résultats d'analyse sur les eaux littorales et estuariennes et lancer davantage d'expérimentations sur les systèmes de récupération des eaux pluviales ;
- Appliquer le principe pollueur-payeur aux rejets dans le milieu et assurer la cohérence des protocoles ;
- Réaliser le bilan des pressions et impacts liées aux activités sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire afin de s'en servir pour mieux gérer les sites Natura 2000 ;
- Améliorer l'expertise dans la conduite des études d'impact ;
- Mettre en place des suivis avec des chroniques longues pour mieux apprécier les impacts et leur origine puis développer les liens entre ces suivis dans un souci de décloisonnement ;
- Développer un portail unique de collecte et de recensement des données liées à la biodiversité pour faciliter leur accès ;

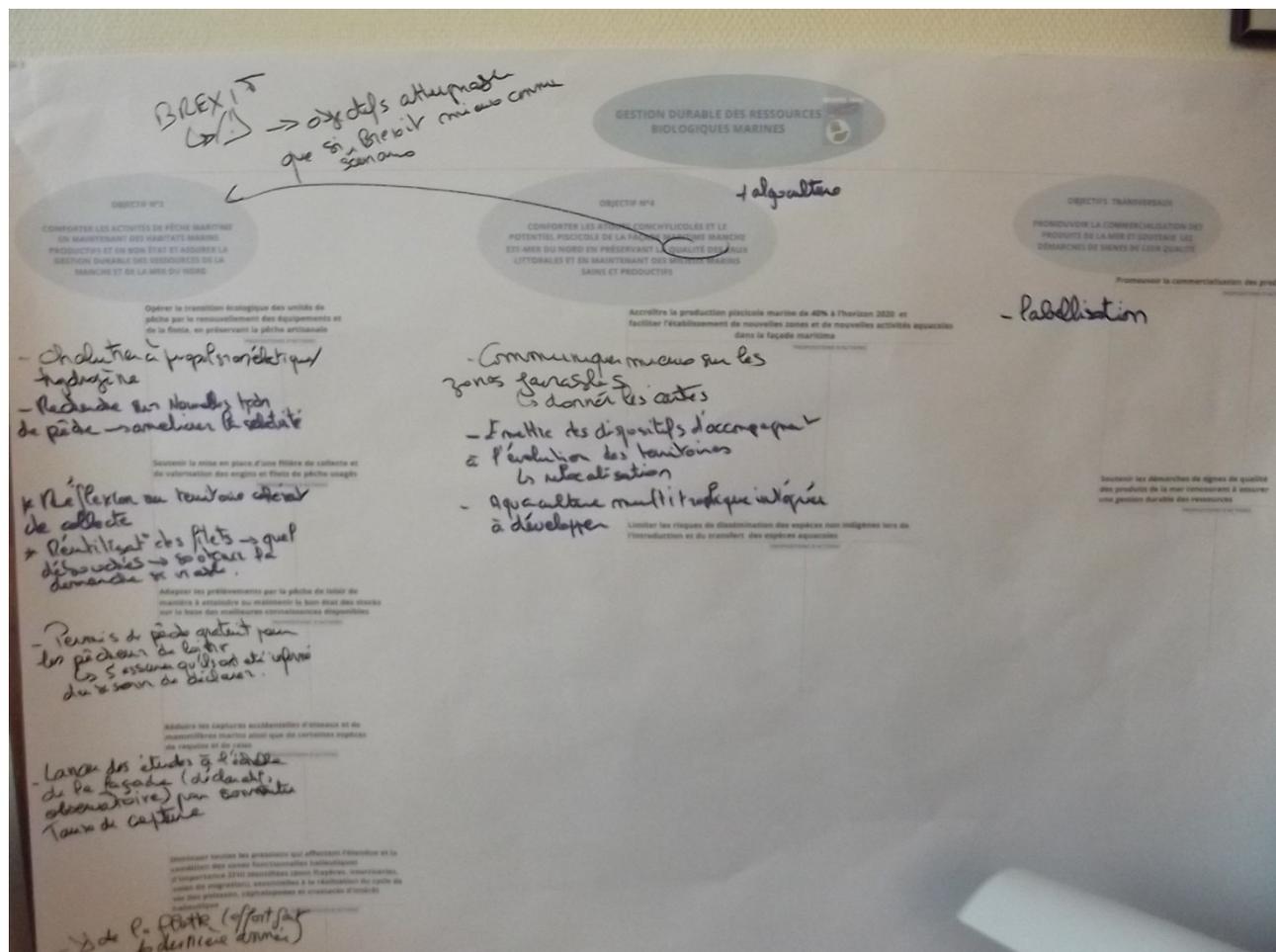
Propositions d'actions formulées sur d'autres thématiques

- Identifier le niveau de gouvernance adapté pour la gestion trait de côte et développer l'appui scientifique ;
- Relocaliser les activités industrielles dans le cadre d'une gestion durable du trait de côte ;
- Equiper les ports en containers pour récupérer les déchets ramassés en mer ;
- Former les techniciens des criées à l'identification des espèces de raies, en s'appuyant sur l'expertise de Normandie Fraîcheur mer ;
- Développer une écotaxe applicable aux activités sources de pression sur le milieu marin, affectée au financement des projets de l'économie bleue durable ;
- Assurer la sécurité de la navigation dans les parcs éoliens en adaptant le cadre réglementaire, en assurant une formation à la navigation et en diffusant un guide de bonnes pratiques ;
- Définir des zones tampons entre les concessions de granulats marins et les sites EMR, puis les cartographier, pour favoriser la cohabitation des usages ;
- Développer des actions de communication et de sensibilisation sur la plaisance collaborative ;
- Développer des solutions alternatives pour l'hivernage des navires de plaisance, par exemple dans les ports à sec.

ANNEXE IV

Ateliers territorialisés de construction du Plan d'actions du DSF MEMNor Atelier du 29 janvier 2020 – Cherbourg

Gestion durable des ressources biologiques marines



- Développer la recherche sur les chalutiers à propulsion décarbonée, en particulier l'électricité et l'hydrogène ;
- Développer la recherche sur les nouvelles techniques de pêche permettant d'améliorer la sélectivité ;
- Identifier les territoires les plus adaptés pour y collecter les engins et filets de pêche usagés ;
- Engager la réflexion sur la filière de réutilisation des filets et ses débouchés puis soutenir la filière si son développement apparaît viable ;
- Établir un permis de pêche gratuit pour les pêcheurs de loisir afin de s'assurer qu'ils aient connaissance de la nécessité de déclarer leurs captures ;
- Lancer des études à l'échelle de la façade, recueillir les déclarations et déployer un réseau d'observation pour connaître le taux de capture des mammifères marins, des élaémobranches, des poissons migrateurs et des oiseaux marins ;
- Diminuer la flotte de pêche ;
- Communiquer, à l'aide de cartes notamment, sur les zones favorables à l'établissement de nouvelles activités aquacoles ;
- Proposer des dispositifs d'accompagnement à l'évolution des territoires, comprenant la relocalisation d'activités, pour faciliter l'établissement de nouvelles activités aquacoles ;

- Développer l'aquaculture multitrophique intégrée ;

Filières maritimes performantes

- Développer les infrastructures portuaires, l'intermodalité, et la formation pour le développement des filières EMR ;
- Encourager les porteurs de projet à produire de l'hydrogène dédié aux navires de pêche et de plaisance ;
- Assurer la cohabitation de l'éolien en mer avec la pêche ;
- Transférer les titres de concession AMI « hydrolien » pour poursuivre les expérimentations ;
- Lancer une ferme pilote pour expérimenter de nouvelles technologies EMR ;
- Expérimenter l'houlomoteur en s'appuyant sur l'étude conduite par le conseil départemental de la Manche ;
- Etudier la possibilité d'extraire du sable dans les havres, où est présent un enjeu de désensablement ;
- Pérenniser les suivis au niveau des habitats sur les sites d'extraction de granulats marins ;
- Faciliter la mobilisation du foncier portuaire pour permettre le déchargement d'un volume plus important de sédiments de dragage suite au relèvement des seuils à partir desquels le déchargement est rendu obligatoire en application de la loi pour l'économie bleue ;
- Installer une station-service GNL dans le port de Cherbourg ;
- Lancer une filière de construction de navires à propulsion électrique et GNL ;
- Identifier du foncier disponible pour l'innovation dans la filière de la construction navale et nautique ;
- Identifier le potentiel de la filière de déconstruction de navires et lancer une étude de marché ;

Bon état écologiques des écosystèmes et des milieux marins et littoraux

- Créer un observatoire relatif aux espèces non indigènes (ENI) en encourageant les synergies avec les laboratoires existants et les universités ;
- Communiquer autour des évolutions et des conséquences associées aux ENI, via un travail de vulgarisation et de sensibilisation ;
- Établir un état des lieux sur la présence des déchets et son évolution ;
- Promouvoir les matériaux biosourcés pour la composition des peintures antifouling ;
- Généraliser les bacs à marée : communiquer et sensibiliser sur ces dispositifs, surveiller la bonne utilisation de ces bacs et réfléchir à la réutilisation des déchets ramassés ;
- Développer puis généraliser les systèmes de poches à huîtres et de supports à la pêche aux moules biodégradables ou recyclables ;
- Communiquer autour du devenir des sacs plastiques en mer ;
- Équiper les ports en bennes pour la gestion des déchets et sensibiliser à leur utilisation, par exemple en communiquant sur leur emplacement, en s'inspirant des ports (Saint-Vaast-la-Hougue) et dispositifs (*Pechpropre*, *Sea Plast*) pilotes ;
- Encourager la propulsion électrique des navires pour réduire le bruit sous-marin ;
- Mettre en place un effort d'observation particulier sur les captures accidentelles de mammifères marins, élastomobranche, poissons migrateurs et oiseaux marins pour les flottes qui présentent les risques les plus élevés de capture accidentelle tels que les palangriers par exemple ;
- Assurer le suivi de la qualité et des dégradations des fonds ;

- Engager une démarche participative avec les pêcheurs à pied afin d'évaluer leur impact sur l'estran et mettre en place des actions de sensibilisation ;
- Renforcer les effectifs de gardes littoraux pour surveiller les activités sur l'estran ;
- Conduire des actions en milieux scolaires sur l'impact de la fréquentation humaine et des activités maritimes sur l'estran ;
- Accompagner les agriculteurs en zones menacées par la montée des eaux pour assurer la transition de leur activité ;
- Cartographier plus finement les prés salés et communiquer sur les cartographies existantes, la pression de pâturage et les perturbations physiques liées aux activités anthropiques dans ces zones, afin de favoriser l'appropriation de ces enjeux par le public. Conduire des études complémentaires dans les secteurs qui en ont besoin ;
- Trouver un équilibre entre la protection des espaces naturels et le développement durable des activités.

- Lancer une action de labellisation « Normandie » des ports dont les critères reposeront sur les bonnes pratiques mises en œuvre en matière de dragage, de gestion des déchets et d'organisation des aires de carénage ;
- Donner les moyens pour lutter contre les mouillages illicites ;
- Adopter un règlement commun de police portuaire ;
- Structurer la filière d'évacuation des épaves en s'appuyant notamment sur l'association pour une plaisance éco-responsable (APER) ;
- Communiquer auprès du grand public sur les bonnes pratiques mises en place dans le cadre de la démarche « ports propres » ;
- Communiquer sur les travaux de l'association des départements de l'axe Seine (ADAS) et sensibiliser plus particulièrement au risque « crue ». En tirer un retour d'expérience pour prolonger la réflexion jusqu'à la mer ;
- Équiper les ports d'infrastructures qui permettent de renforcer le lien avec leur hinterland et favoriser l'émergence de pôles multimodaux ;
- Développer les infrastructures de branchement à quai des navires ;
- Développer davantage d'offres de services à destination des croisiéristes et animer les quais de croisières par l'implantation d'activités telles que des marchés locaux ;
- Mutualiser les outils de communication pour promouvoir les offres touristiques ;
- Réfléchir au développement du territoire de manière intégrée et faciliter le lien terre-mer sur plan urbanistique ;
- Communiquer auprès des usagers de la mer et du littoral sur les activités de plaisance collaborative ;
- Établir une stratégie de gestion des mouillages à l'échelle de la façade, en particulier pour gérer les mouillages dans les zones les plus fréquentées ; prendre en compte l'augmentation des redevances d'amarrage des ports qui incite aux mouillages illicites ;
- Encourager la pratique du nautisme tout en régulant les mouillages ;
- Créer un musée à ciel ouvert pour faire découvrir les filières maritimes (ex. projet Mora) ;
- Mettre en valeur les points forts du Nord-Est Cotentin ;
- Préserver et entretenir les infrastructures existantes telles que la rade de Cherbourg et les digues par exemple ;
- Encourager le classement ou l'inscription des sites de la façade au titre des monuments historiques ou de l'UNESCO ;
- Faire de la façade un leader dans l'organisation des manifestations nautiques, notamment en encourageant les organisateurs à apporter davantage de garanties auprès de l'administration chargée d'instruire leur demande. Le retour d'expérience de la *Tall Ships Race* pourrait être mobilisé ;
- Faire adhérer les populations, en les sensibilisant, aux mesures de protection de l'espace littoral et aux contraintes qui pourraient en résulter.